

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Quiévy Michel, Maire*

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

27 Juin 2022

**DATE D'AFFICHAGE**

27 Juin 2022

**NBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 17  
Présents : 14  
Procurations : 1  
Votants : 15

**OBJET :****ADHÉSION DE LA  
COMMUNE  
D'ÉMERCHICOURT  
A LA C.A.P.H.**

*Certifié exécutoire par le  
Maire, compte tenu de la  
réception en S/Préfecture*

*le - 8 JUIL. 2022*

*et de la publication*

*le - 8 JUIL. 2022*

*Mortagne-du-Nord*

*le - 8 JUIL. 2022*

LE MAIRE

**Etaient présents :** *Quiévy Michel - Lumet Danielle - Loin Bruno - Gahide Clarisse - Choquet Jean-Louis - Verbrugge Stéphanie - Fruchart Geneviève - Dupont Nicole - Druart Marie-Claire - Langlemez Bernard - Lesaultre Françoise - Moreel Joëlle - Bocahut Charlie - Letellier Ryan*

*formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents excusés :** *Bargibant Sylvie  
Miroux Olivier donne procuration à Verbrugge Stéphanie*

**Absent non excusé :** *Walquant Bertrand*

**Bloqueau Michel :** *Décédé.  
Lengacher Philippe :* *Décédé*

**Secrétaire de séance :** *Letellier Ryan.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5216-11 et L. 5211-39-2, Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment l'article 25, Vu le décret n°2020-1375 du 12 novembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 5211-39-2 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Émerchicourt en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 demandant l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et son retrait de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevant,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Porte du Hainaut en date du 4 juillet 2022 favorable à l'adhésion de la commune d'Émerchicourt à La Porte du Hainaut,

Vu l'étude d'impact relative à l'adhésion de la commune d'Émerchicourt à la CAPH,

Par jugement en date du 22 décembre 2021, effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Tribunal Administratif de Lille a annulé l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2018 portant retrait de la commune d'Émerchicourt de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevant (CCCO) en vue de son adhésion à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH).

Toutefois, il ressort du jugement qu'étaient principalement en cause des irrégularités dans la procédure suivie, notamment liées à la réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), ne remettant nullement en cause le bien-fondé de l'adhésion d'Émerchicourt à la CAPH se justifiant d'un point de vue économique, géographique et administratif.

En effet, la commune est rattachée administrativement au Valenciennois et au canton de Bouchain. Le bassin de vie des émerchicourtois en termes de services administratifs, sociaux, juridiques, de santé et de services à la personne se situant sur les communes de Bouchain, Denain et Valenciennes.

Aussi, compte tenu de la volonté partagée et réitérée de la commune d'Émerchicourt et de la CAPH, une nouvelle procédure d'adhésion de la commune a été relancée par délibérations susvisées.

Conformément à la procédure en vigueur, il convient désormais que chaque Conseil Municipal membre de La Porte du Hainaut se prononce à nouveau sur le projet d'adhésion de la commune d'Émerchicourt à La Porte du Hainaut.

Ceci exposé, le Conseil municipal, par 14 POUR et 1 ABSTENTION :

- **DONNE** son accord à l'adhésion de la commune d'Émerchicourt à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Extrait certifié conforme,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Mortagne-du-Nord**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	052_2022_ADHESI
Date de la décision :	2022-07-05 00:00:00+02
Objet :	2022 - 052 - ADHESION DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT A LA CAPH
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-215904186-20220705-052_2022_ADHESI-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215904186-20220705-052_2022_ADHESI-DE-1-1_0.xml	text/xml	892
Nom original :		
2022_052_ADHESION DE LA COMMUNE D_EMERCHICOURT A LA CAPH.pdf	application/pdf	383104
Nom métier :		
99_DE-059-215904186-20220705-052_2022_ADHESI-DE-1-1 _1.pdf	application/pdf	383104

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juillet 2022 à 11h24min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 juillet 2022 à 11h24min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 juillet 2022 à 11h24min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 juillet 2022 à 11h24min51s	Reçu par le MI le 2022-07-08